

Agen agglo

De Sangosse : nouvel appât et nouvelle usine

PONT-DU-CASSE

La société a investi 12 millions d'euros dans un site ultramoderne où sera produit un antilimace innovant

Christophe Massenot
c.massenot@sudouest.fr

La forme sphérique offre une largeur d'épandage inégalable de 28 mètres et une meilleure résistance à la casse. Mais il n'y a pas que par ces qualités que cet antilimace, mis au point et produit par De Sangosse, mérite l'attribut de révolutionnaire. Il a un profil environnemental jamais atteint à ce jour. Il est plus appétent, résistant et attractif pour que la limace se détourne de la culture au profit de l'appât.

« Il s'agit d'un appât unique au monde. Les deux matières actives de Metarex duo agissent de manière simultanée et complémentaire et entraînent une véritable synergie permettant une efficacité nouvelle génération. Cette synergie unique en fait aujourd'hui la référence efficacité en toutes situations et sur toutes les espèces de limaces. Ce produit répond aussi très largement aux objectifs écophyto de baisse de 25 % des Nodu pour 2020 », présente Christophe Zugaj, responsable communication institutionnelle et affaires publiques du groupe.

Dernière vertu, et non des moindres, ce Metarex duo est fabriqué à base de céréales françai-



Ce nouveau site sera inauguré vendredi. PHOTO THIERRY SUIRE

ses à Pont-du-Casse où De Sangosse a pris possession d'une usine ultramoderne pour la production, notamment, de ce molluscicide breveté pour sa formulation et sa forme.

Augmenter la production

« Nous avons une vision ambitieuse de notre usine du futur. Cette ambition a nécessité un effort de recherche, d'investissement productif et financier sans précédent de plus de 12 millions d'euros. Parce que demain se dessine aujourd'hui, il était nécessaire, voire fondamental, de favoriser la modernisation de l'outil de production industrielle et d'améliorer la compétitivité par l'innovation et l'évolution technologique », développe Christophe

Zugaj. Ce site de Borie industrie, du nom de la filiale de De Sangosse, s'étend sur 4 200 m². Il permet au groupe de viser une progression de 40 % de sa production.

« Ce site s'étend sur 4 200 m². Il permet au groupe de viser une progression de 40 % de sa production »

dée avec la volonté de concilier le court terme de l'économie, le moyen terme de la qualité de vie et des réponses aux attentes sociétales et le long terme de l'envi-

ronnement. Cette volonté est le fruit de notre histoire et de notre mission de proposer des approches agronomiques et des services pour produire mieux, avec moins de chimie conventionnelle et plus de bio solutions », contextualise encore le responsable.

Durable et sobre en ressources

C'est en concordance avec cette démarche qu'a été conçue cette usine dotée des ultimes technologies industrielles. Du traitement des déchets, au zéro rejet de poussières, en passant par la récupération de chaleur, l'autoconsommation d'énergie, ou encore la lumière naturelle, qui pénètre en grands traits le site de production officiellement inauguré vendredi.



LE PIÉTON

Envie ce couple croisé dans un supermarché. Il affichait une complicité à toute épreuve. Surtout celle du temps, devant frôler les noces de palissandre. Et c'est par un tendre baiser, plus près des lèvres que de la joue, que Madame a remercié Monsieur, presque rougissant, d'avoir pensé à son fromage frais préféré. Un petit bonheur quotidien.

QUATRE BOULEVARDS

H & M : une gratiféria, même interdite

PLACE GOYA Le Collectif citoyens pour le climat 47, rejoint par Au fil des Séounes, persiste et signe dans l'organisation de sa gratiféria, ce matin, entre 10 h 30 et 14 heures, place Goya, comme alternative à l'inauguration de la boutique H & M. « La mairie nous oppose, non pas, des raisons de sécurité, mais la venue exceptionnelle d'un glacier, en lieu et place de l'animation que nous avons demandée pour la refuser. » Pour le collectif, « la gratiféria étant une animation pédagogique et pacifique, il n'y a pas de problème de sécurité ». La municipalité a cependant proposé une autre date, un autre lieu... « Cela n'a pas de sens. » Le collectif regrette que « la mairie se soit mise entre H & M et nous. Nous ne voulons pas empêcher les gens d'entrer dans la boutique, mais proposer une alternative durable ». Un argument que les associations mettent en regard de la décision du Premier ministre, hier, d'interdire la destruction des invendus non-alimentaires.

ET LÀ ?!...

VOUS LE VOYEZ LE PROBLÈME ?

NE LAISSEZ PAS LES CROTTES DE VOTRE CHIEN DANS LA RUE.

SINON C'EST **68€** D'AMENDE !

#ObjectifAgenPropre

AUX ACTES CITOYENS !

UTILISEZ LES SACS À DISPOSITION POUR RAMASSER LES CROTTES DE VOTRE CHIEN.

SIGNEZ LES PROBLÈMES AVEC L'APPLICATION

#AuxActesCitoyens